



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

2^e trimestre 2024



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

2^e trimestre 2024

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre début janvier et fin juin 2024, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est stable sur un an, alors qu'il baisse de 0,3 % au niveau national. L'investissement augmente de 0,2 % (+1 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en hausse de 1,4 % (+2,7 % de créations hors micro-entreprises). Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 29,3 % sur un an dans la région, contre +25,6 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs privés diminuent de 0,7 point.

L'emploi salarié est en légère baisse au 2^e trimestre (-0,1 point). Le taux de chômage recule de 0,1 point tandis que le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C enregistre une très légère hausse (+0,1 %) par rapport au trimestre précédent. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 0,5 point sur un an. Au 1^{er} semestre, les ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre de PSE et autres licenciements économiques collectifs sont en forte augmentation sur un an.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 0,5 % sur un an. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et celui des allocataires de la prime d'activité diminuent tous les deux de 3,1 %.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : <i>(données cumulées entre janvier et juin 2024)</i>	➔	stable sur un an
Créations d'entreprises : <i>(T2 2024)</i>	➔	+ 1,4 % sur un trimestre
Emploi salarié : <i>(T2 2024)</i>	➘	-0,1 % sur un trimestre
Intérim : <i>(T2 2024)</i>	➘	- 1,6 % sur un trimestre
DPAE : <i>(T2 2024)</i>	➔	+ 1 % sur un an
Taux de chômage : <i>(T2 2024)</i>	➘	- 0,1 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC : <i>(T2 2024)</i>	➔	+ 0,1 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : <i>(Juin 2024)</i>	➔	+0,5 % sur un an
Prime d'activité : <i>(Juin 2024)</i>	➘	- 3,1 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional</i>	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i>	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i>	5
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i>	6
<i>Importations et exportations</i>	7
<i>Conjoncture hôtelière</i>	8
<i>Conjoncture immobilière</i>	9

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i>	10
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i>	12
<i>Activité partielle</i>	12
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i>	13
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i>	16
<i>Taux de chômage</i>	16
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i>	17

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i>	19
--	----

Économie

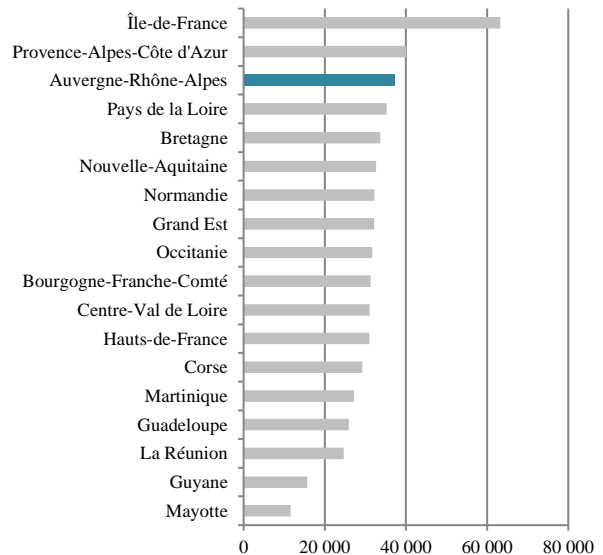
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes passe du deuxième au troisième rang des régions derrière l'Ile-de-France (63 256 euros) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

Pib par habitant



Stabilité du chiffre d'affaires des entreprises de la région, hausse de l'investissement

En cumul entre janvier et juin 2024, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 288 000 millions d'euros. Il est stable sur un an (-0,3 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires baisse dans tous les principaux secteurs : -2,9 % dans l'industrie (contre -2,6 % au niveau national), -3,5 % dans la construction (contre -1,2 % au niveau national), et -2,3 % dans le commerce (contre -1,4 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises est en hausse : +0,2 % sur un an (+1 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2023 (en M€)	Montant 2024 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	287 529	287 514	0,0%
Dont : Industrie	72 075	69 966	-2,9%
Construction	25 594	24 691	-3,5%
Commerce	91 067	89 014	-2,3%
Total France	3 325 619	3 314 698	-0,3%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	2 111	2 115	0,2%
France	25 904	26 162	1,0%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2023 et 2024).

Légère baisse du taux de restes à recouvrer

Fin juin 2024, le **taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 7 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (9%).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de 1,1 point sur un an. Il diminue de 0,7 point pour les entreprises privées, de 1,3 point pour les travailleurs indépendants, de 0,1 point pour les employeurs publics et de 0,5 point pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2024/2023
Employeurs Privés	7,2%	-0,7 pt
Travailleurs Indépendants	7,7%	-1,3 pt
TI classiques hors AE	9,0%	-1,6 pt
Auto-entrepreneurs	6,0%	-0,7 pt
Autres catégories	5,0%	-1,3 pt
Employeurs Publics	5,1%	-0,1 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,6%	-0,5 pt
Frontaliers suisses	6,5%	-0,8 pt
Autres*	6,3%	-4,6 pt
Total	7%	-1,1 pt

*Artistes-auteurs, laboratoires, assurés personnels, etc.

Champ : données arrêtées au 30 juin 2024

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 2^e trimestre 2024, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+1,4 % sur un trimestre ; -1,1 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 33 415. Les créations hors micro-entreprises diminuent de 1,1 %, et les créations de micro-entreprises sont en hausse de 2,7 %.

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en baisse dans l'industrie (-0,5 %) mais augmentent dans les autres secteurs : +2,7 % dans la construction, +2,4 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » et +1 % dans les services.

Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 12,9 % dans la région (+ 10,8 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

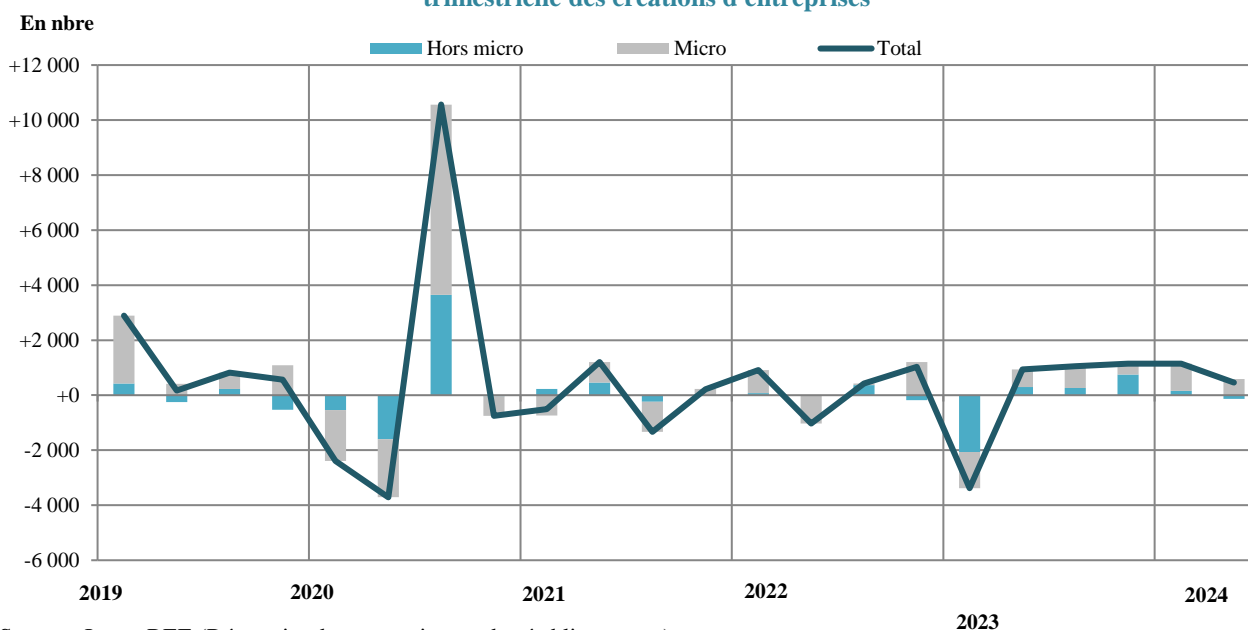
	Nombre de créations			Variation	
	2 ^e Trim. 2023	1 ^{er} Trim. 2023	2 ^e Trim. 2024	Trim.	Annuelle
Total régional	29 604	32 955	33 415	1,4%	12,9%
hors micro-entrepreneurs	10 249	11 416	11 287	-1,1%	10,1%
micro-entrepreneurs	19 355	21 539	22 128	2,7%	14,3%
Total France	257 402	288 187	285 086	- 1,1%	10,8%
hors micro-entrepreneurs	94 216	103 159	100 797	-2,3%	7,0%
micro-entrepreneurs	163 186	185 028	184 289	-0,4%	12,9%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 7 435 entre début juillet 2023 et fin juin 2024, soit une hausse de 29,3 % sur un an. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 25,6 % sur la même période.

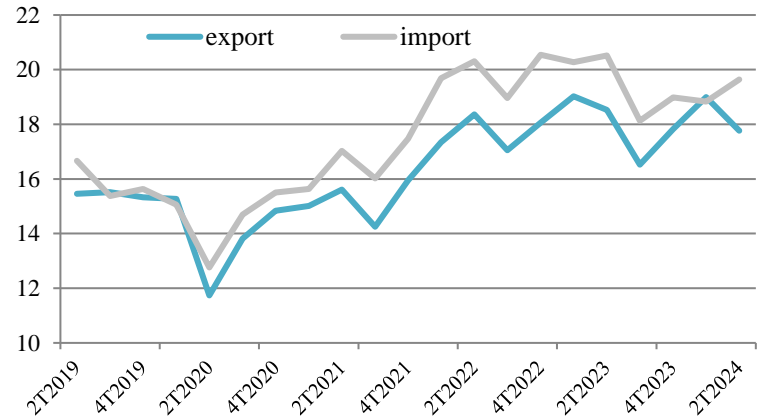
Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Baisse des exportations et des importations sur un an

Au 2^e trimestre 2024, le montant des **exportations** atteint 17,8 milliards d’euros, soit une baisse de 4,1 % par rapport au 2^e trimestre 2023. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 19,6 milliards d’euros. Elles diminuent de 4,3 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d’affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12 % en cumulé entre janvier et juin 2024 (-0,6 point sur un an). Elle est de 10,1 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d’€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Baisse de l'activité hôtelière sur un an

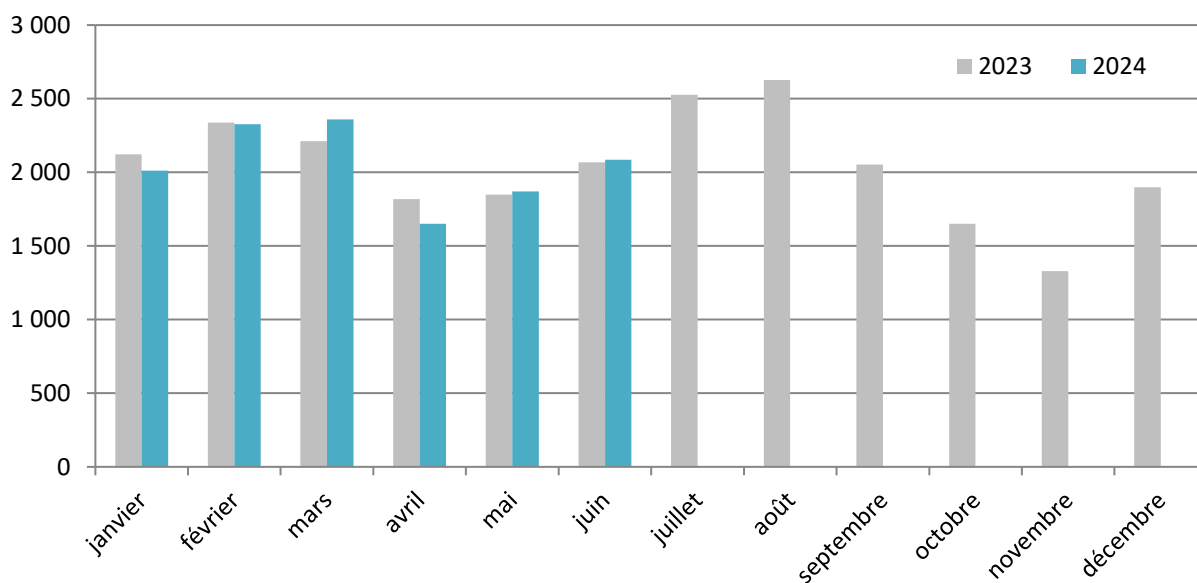
Au 2^e trimestre 2024, environ 5,6 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 2,3 % sur un an (-4,6 % en France métropolitaine).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	5 737	7 205	4 879	6 697	5 606
France métropolitaine	60 049	68 197	46 644	43 030	57 312
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	3,5%	-2,9%	-0,1%	0,4%	-2,3%
France métropolitaine	4,9%	-3,4%	-3,3%	1,2%	-4,6%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

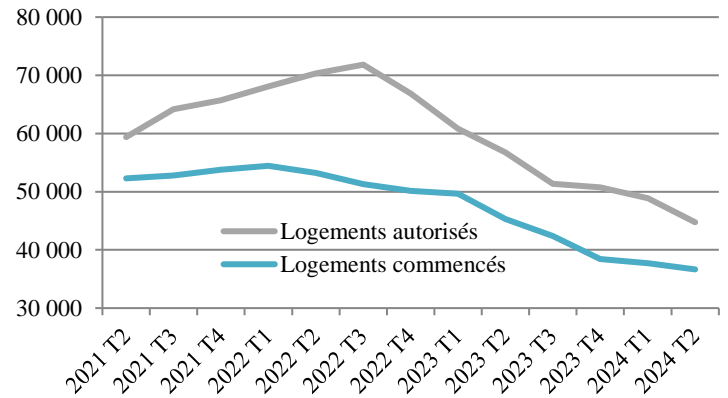
Entre début juillet 2023 et fin juin 2024, 44 750 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 21,1 % par rapport à l'année précédente (-16,3 % au niveau national).

Les autorisations de logements baissent dans tous les départements de la région sur un an (de -7,1 % en Isère à -35,7 % dans le Puy-de-Dôme).

Sur la même période, 36 650 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de près de 23,1 % par rapport à l'année précédente (-23 % au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements : de -11,3 % dans le Rhône à -40,4 % dans la Drôme.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,7 millions de m² entre début juillet 2023 et fin juin 2024, soit une baisse de 9,5 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 5,7 % sur un an. Il atteint 2,7 millions de m² sur la période.

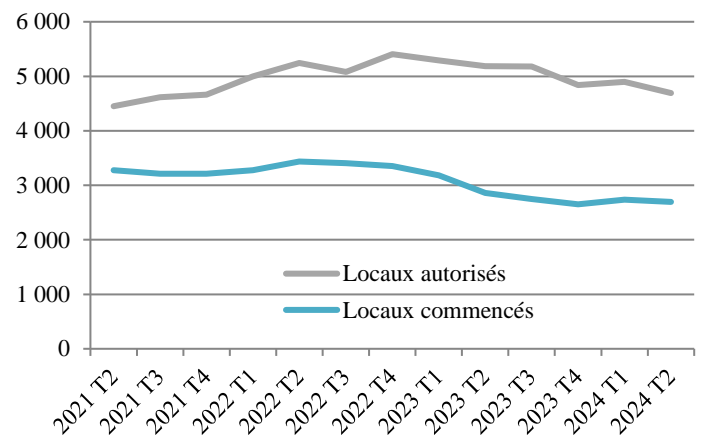
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

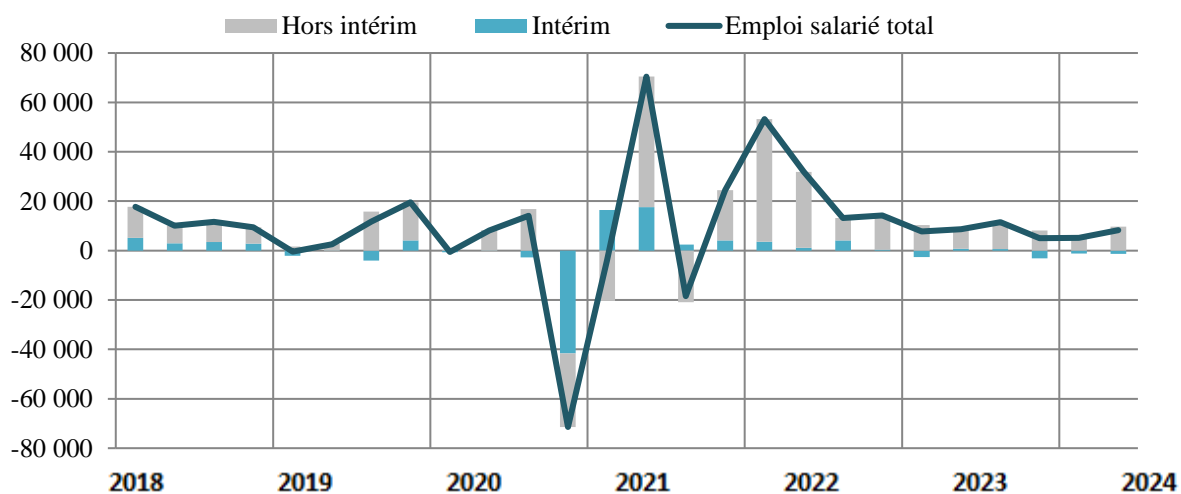
Légère baisse de l'emploi salarié au 2^e trimestre 2024

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère baisse **au 2^e trimestre 2024**. Il diminue de 0,1 % (- 2 690 emplois) au niveau régional, alors qu'il stagne au niveau national hors Mayotte. La région comptabilise environ 3 264 100 salariés. L'emploi salarié hors intérim baisse de 960 emplois. L'emploi intérimaire diminue d'environ 1 730 unités sur un trimestre (-1,6 %).

L'emploi salarié progresse de 0,2 % dans le secteur public et baisse de 0,2 % dans le privé.

Sur un an, la région gagne environ 14 420 emplois salariés (+ 0,4 %, contre + 0,5 % au niveau national). L'emploi intérimaire baisse de près de 6 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 2^e trimestre 2024, l'emploi salarié total est en baisse d'environ 2 690 unités : - 1 730 emplois hors intérim, - 960 emplois intérimaires

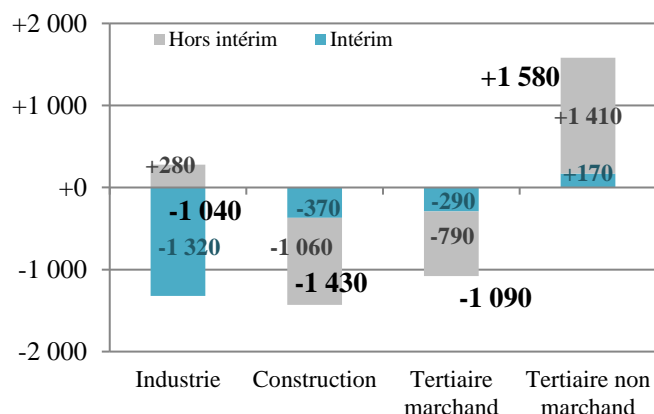
Au **2^e trimestre 2024**, l'emploi salarié dans l'**industrie** diminue légèrement (-0,2 % ; -1 040 emplois). Il augmente en dehors de l'intérim (environ + 280 emplois), alors qu'il baisse de 1 320 emplois dans l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie diminue de 0,1 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,7 % et -2,4 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en recul de 0,1 %, avec environ 1 090 emplois en moins (-790 emplois hors intérim, -290 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs augmentent de 0,6 %.

L'emploi salarié augmente également de 0,2 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre et de 1,3 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2023 T2	2024 T1	2024 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 700	25 500	24 800	-2,8%	-3,5%	1,3%
Industrie	549 100	549 800	548 700	-0,2%	-0,1%	6,9%
Construction	218 500	214 700	213 300	-0,7%	-2,4%	8,2%
Tertiaire marchand	1 474 700	1 484 300	1 483 200	-0,1%	0,6%	2,9%
Tertiaire non marchand	981 800	992 600	994 100	0,2%	1,3%	0,6%
Total régional	3 249 700	3 266 800	3 264 100	-0,1%	0,4%	3,2%
Dont : Intérim	110 700	105 900	104 200	-1,6%	-5,9%	
Hors intérim	3 139 000	3 160 900	3 159 900	0,0%	0,7%	
Dont : Secteur privé	2 582 200	2 591 700	2 587 600	-0,2%	0,2%	
Secteur public	667 500	675 200	676 600	0,2%	1,4%	
Total France (Hors Mayotte)	26 998 000	27 142 400	27 129 500	0,0%	0,5%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

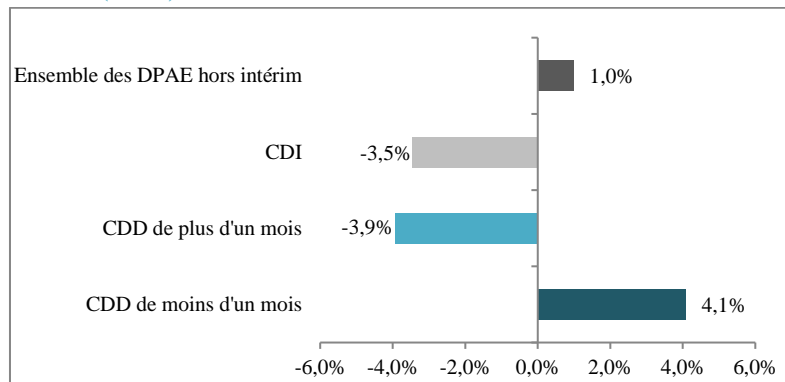
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

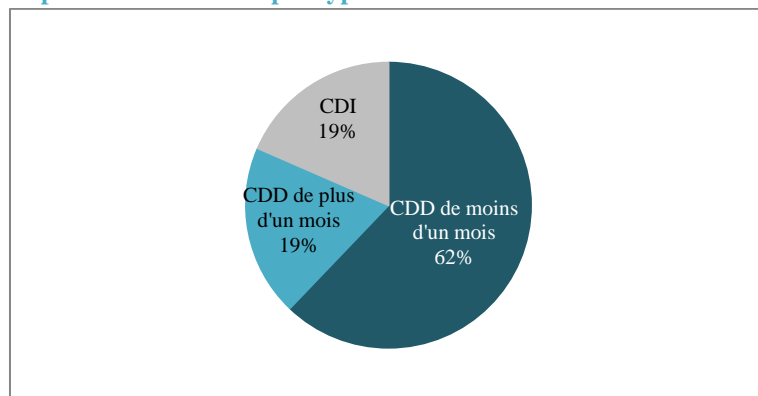
Au 2^e trimestre 2024, on dénombre environ 775 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 1 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 4,1 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 3,9 % et de 3,5 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (62 %).

Le secteur tertiaire, qui totalise 93,2 % des embauches, progresse fortement (+ 3,6 %). À l'inverse, les déclarations d'embauche des secteurs de la construction et de l'industrie diminuent sur un an (respectivement - 10,6 % et - 11,2 %).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
Données CVS – 2^e trimestre 2024

Près de 11 600 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 4^e trimestre 2023

Au 4^e trimestre 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, 11 565 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 939 055 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (15,2 % du total France entière), la région passe au 2^e rang, après les Hauts-de-France (21 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 85 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 4^e trimestre 2023.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : hausse des PSE et des autres licenciements économiques collectifs

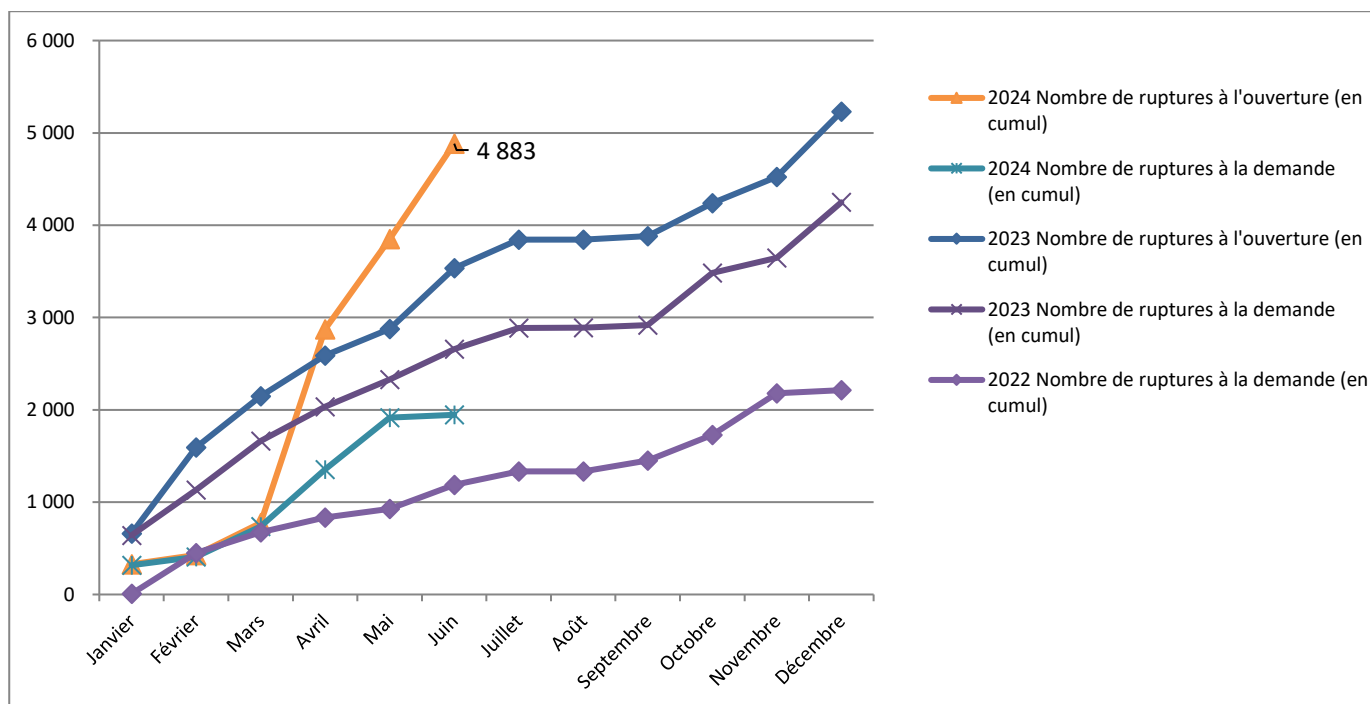
En cumul **entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024**, 82 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés. Le nombre de ruptures de contrat évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 4 883. Ce nombre est en hausse de 38 % sur un an. Environ 40 % des ruptures ont été validées à ce stade par l'administration.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 770 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (2 268 ruptures notifiées, - 3,7 % sur un an), et 93 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (1 576 ruptures à l'ouverture, + 39 % sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible (13 dossiers pour 74 ruptures envisagées à l'ouverture, soit 5 fois moins qu'un an auparavant).

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagé par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

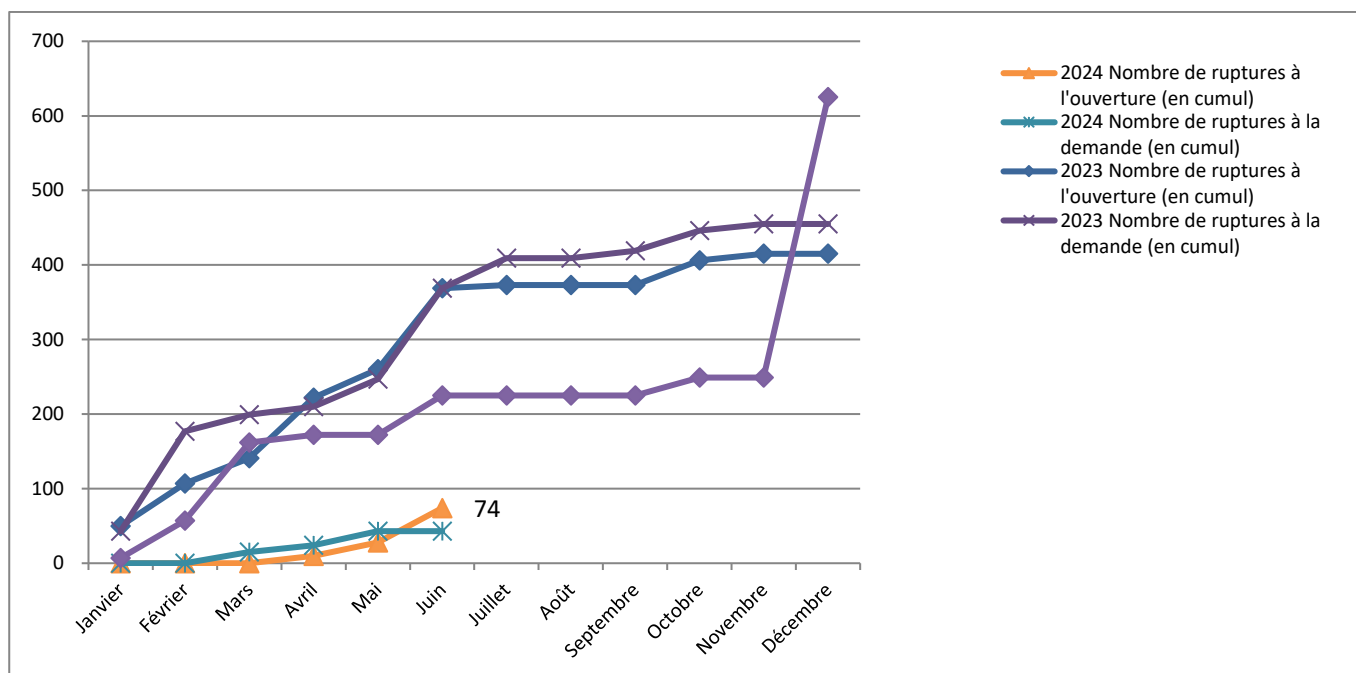
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

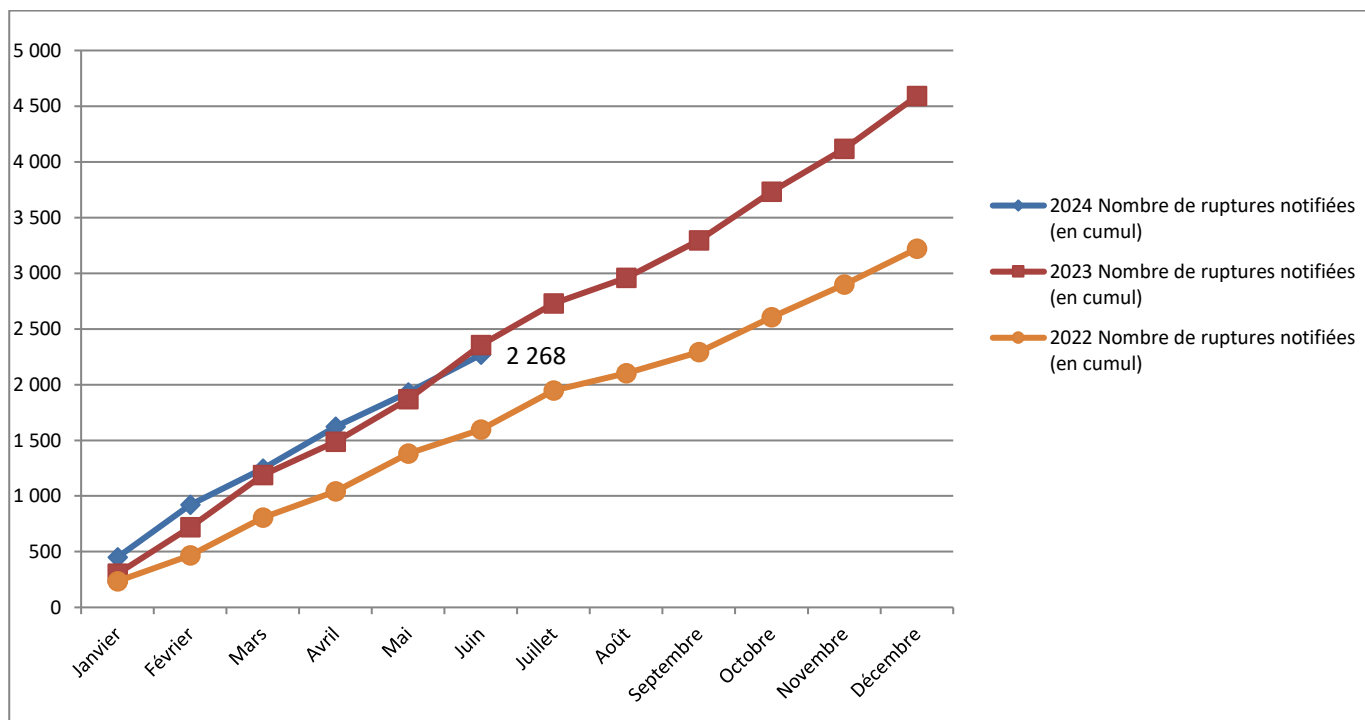
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

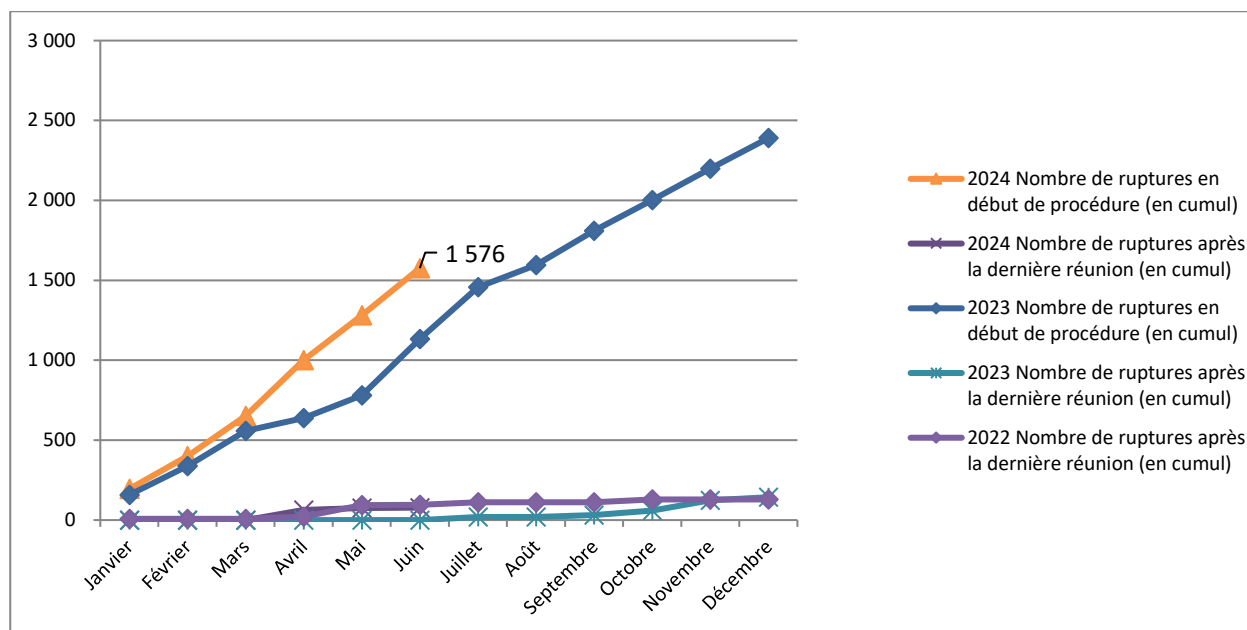
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

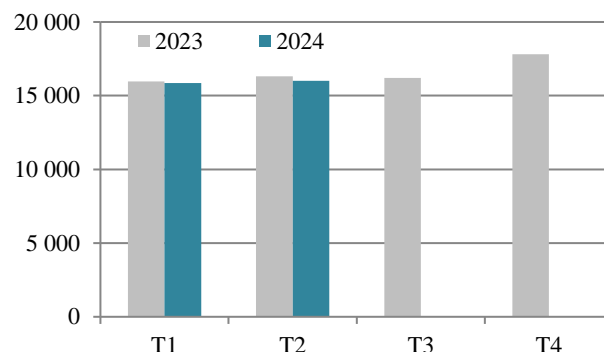
- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au 2^e trimestre 2024, 16 000 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de près de 2 % par rapport au 2^e trimestre 2023. Par ailleurs, ce trimestre, 0,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,5 % ont été jugées irrecevables.
 Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées baissent de 1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



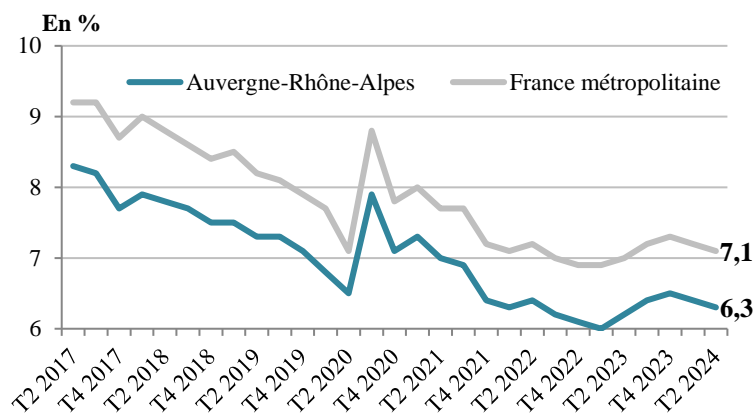
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Baisse du taux de chômage au 2^e trimestre 2024

Au 2^e trimestre 2024, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est en baisse de 0,1 point, par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,3 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,1 % ; en baisse de 0,1 point également). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire (5,8 %) et Bretagne (5,9 %).

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,1 point dans la région et en France métropolitaine.

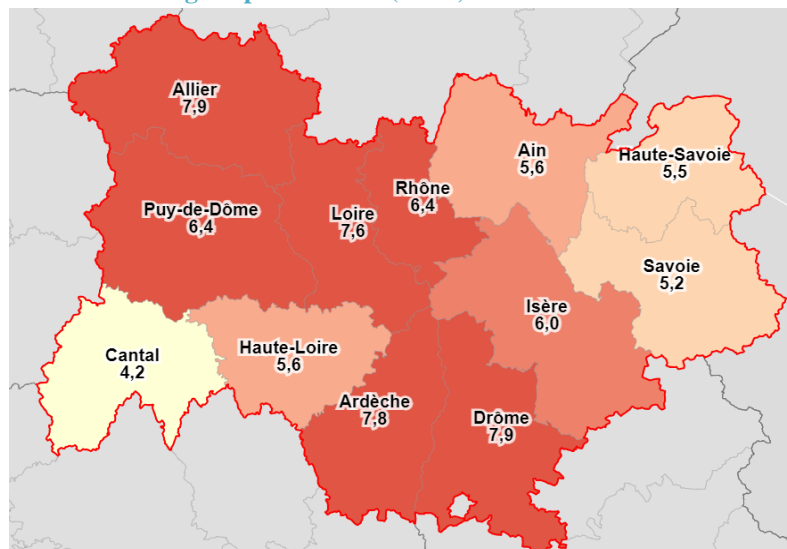
Taux de chômage trimestriel (en %)



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,2 % dans le Cantal à 7,9 % en Ardèche et dans la Drôme. Sur un trimestre, il diminue dans l'Ain, la Drôme, l'Isère, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Haute-Savoie (-0,1 point), dans l'Ardèche, et dans la Savoie (-0,2 point). Il stagne dans les autres départements.

Sur un an, le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région, à l'exception de l'Ardèche et de la Haute-Savoie où il stagne.

Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC augmente sur un trimestre et sur un an

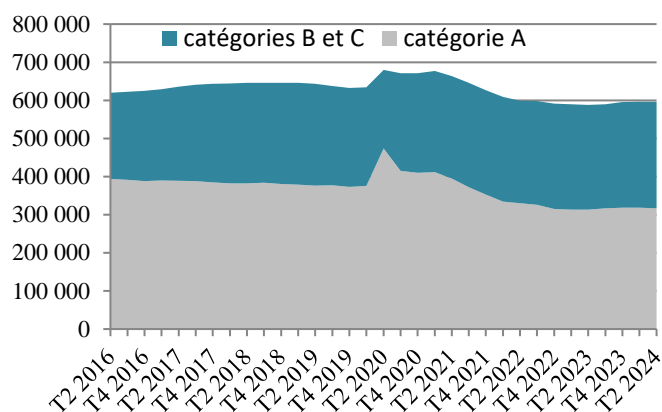
Au 2^e trimestre 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 596 640 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 0,1 % **par rapport au 1^{er} trimestre 2024**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) diminue de 0,5 % sur un trimestre. Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 0,8 %. Au 2^e trimestre 2024, les catégories B et C représentent 46,9 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, soit 0,3 point de plus qu'au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC augmente de 1,5 %. La catégorie A augmente de 1,2 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 1,8 %.

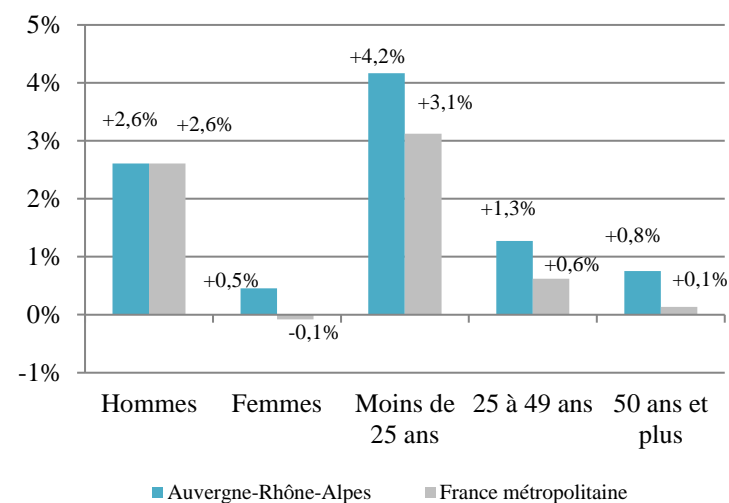
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région augmente à la fois pour les femmes (+ 0,5 %) et pour les hommes (+2,6 %) par rapport au 2^e trimestre 2023.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 4,2 %, celui des 25 à 49 ans, de 1,3 % et celui des 50 ans et plus de 0,8 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



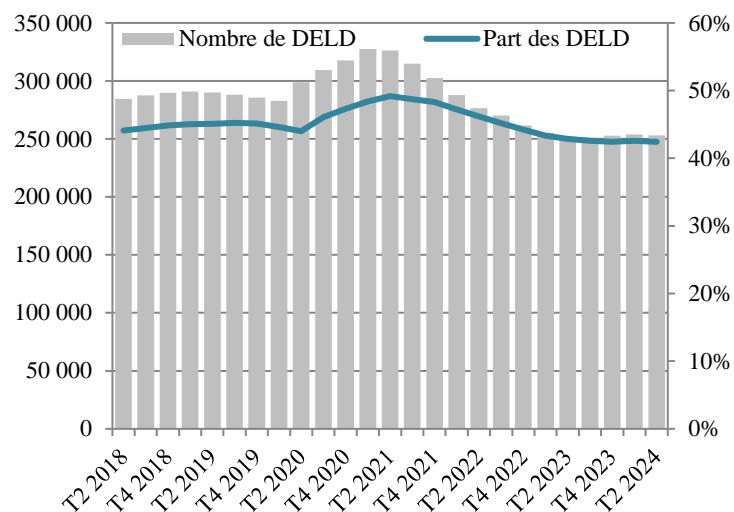
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus diminue de 0,3 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 42,9 % au 2^e trimestre 2023 à 42,4 % au 2^e trimestre 2024. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à France Travail depuis 563 jours en moyenne, soit 19 jours de moins qu'au 2^e trimestre 2023.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T2 2024, on dénombre en moyenne 253 110 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
 Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA, baisse des bénéficiaires de l'ASS et des allocataires de la prime d'activité

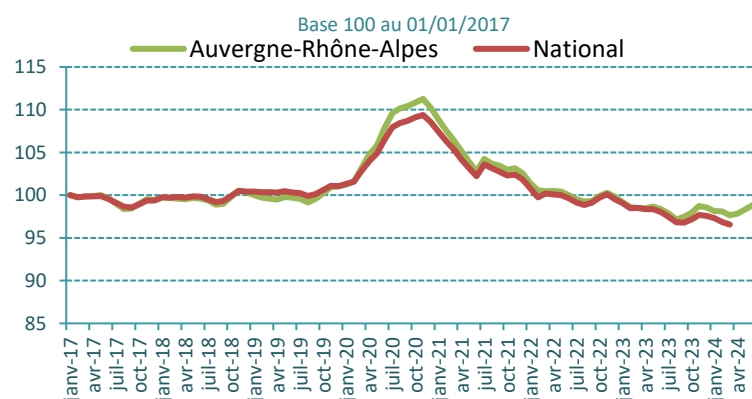
Fin juin 2024, on dénombre 155 930 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 0,5 % sur un an.

Fin avril 2024, on dénombre environ 17 600 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une hausse de 3,9 % sur un an. Ce dispositif a été mis en place le 1^{er} mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

Fin mai 2024, 22 610 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 3,1 % par rapport à mai 2023. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

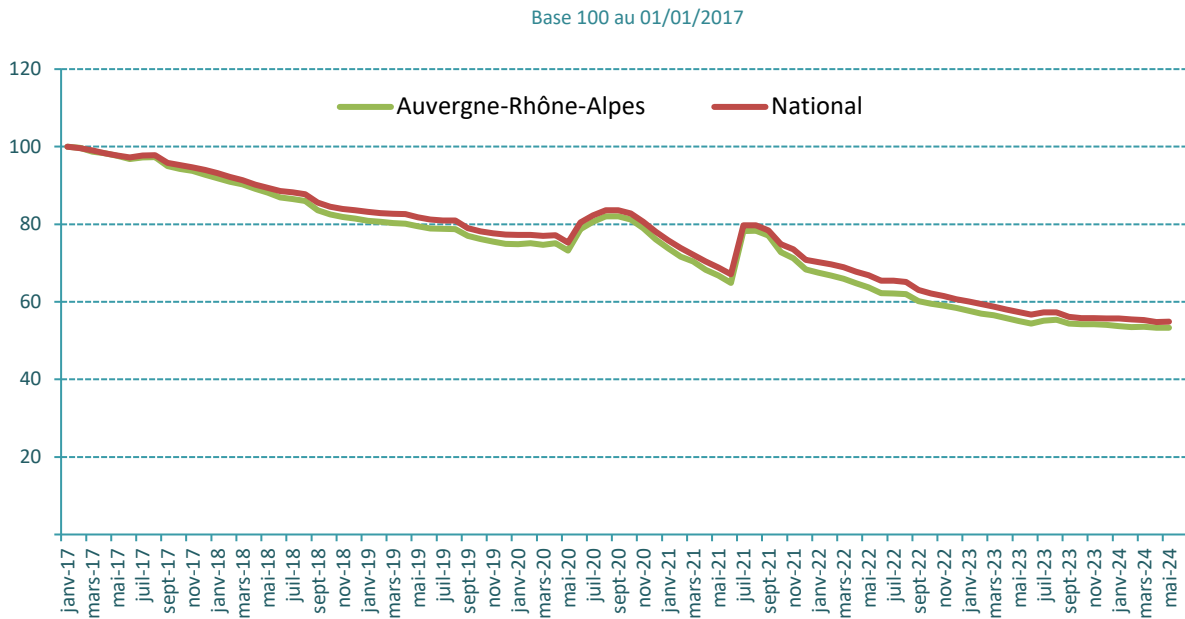
Fin juin 2024, on dénombre 512 270 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une diminution de 3,1 % par rapport à juin 2023.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



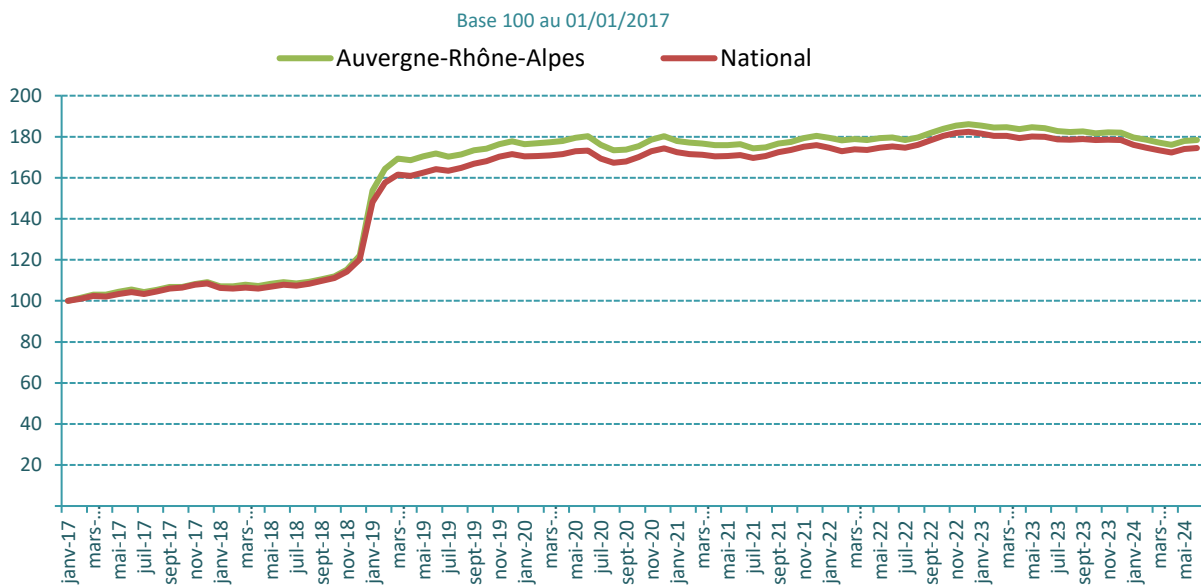
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), septembre 2024

Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales – ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUymbroeck Cyrille (DREETS ARA), BLONDON Alexandre (France Travail ARA)

La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA)

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l'emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024

Éléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire – GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2023

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes - GRAFF Didier (DREETS ARA), novembre 2023

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône - JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes – DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

Panorama statistique 2022 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juin 2023

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 2e trimestre 2024 – DREETS ARA, octobre 2024

Emploi salarié régional et départemental au 2^e trimestre 2024 – DREETS ARA, octobre 2024

Demande d'emploi régionale et départementale, 2^e trimestre 2024, DREETS ARA –France Travail, juillet 2024

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Sébastien CRESSOT (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

